

Monsieur JALON TIRADO
Madame MERCIER Brigitte
Hameau de la Houzée 34
6536 Thuillies

Thuillies, mai 2026

Concerne : Observations et remarques

Enquête Publique pour la construction de 11 éoliennes
sur la plaine de Florenchamps (2025)

RESUME (A consulter document de 40pages complet)

Table des matières

- 1.Caractéristiques du lieu et conséquences
 - 1.1 Phase de réalisation (fondations des éoliennes,)
 - 1.2 Phase d'exploitation
 - 1.3 Concernant les zones d'intérêt archéologique
- 2.Biodiversité
 - 2.1 Concernant une variété de prunier unique et l'aménagement des chemins
 - 2.2 Concernant la chirofaune
 - Minimisation de la présence des chiroptères
 - 2.3 Concernant le Milan Royal (Milvus milvus)
 - 2.4 Concernant le Milan noir (Milvus migrans)
 - 2.5 Concernant l'Alouette des champs (Alauda arvensis)
 - 2.6 Concernant la Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus)
 - 2.7 Concernant l'Hirondelle rustique (Hirundo rustica)
 - 2.8 Concernant les rapaces nocturnes
3. Les modules d'arrêt pour ombrage non réglementaire (shadow module)
4. Concernant les paysages et les lieux
 - 4.1 Concernant la sous station, dissimulation
 - 4.2 Concernant l'incidence sur le paysage
 - Généralités
 - Concernant le mélange entre éoliennes de 230m et 250m
 - Concernant la perte de valeur de notre patrimoine
 - 4.3 Concernant les prises de vue pour les PIP, PLVR, LVR
 - 4.4 Concernant la méconnaissance des lieux
 - Tourisme ?
 - Gillemont
 - Photomontage
5. L'intérêt du projet sur les émissions de CO2
6. Concernant ondes radio, TV numérique, GSM
7. Concernant la minimisation de leur impact
 - 7.1 La circulation locale en phase de réalisation
 - 7.2 La pollution de l'air
8. Concernant les impacts mal connus des éoliennes
 - 8.1 Concernant la chirofaune
 - 8.2 Concernant les PFAS
 - 8.3 Concernant les insectes
9. Une volonté de rendre la lecture compliquée ...

1.Caractéristiques du lieu et conséquences

1.1 Phase de réalisation (fondations des éoliennes,)

Les cartes récentes (2023) de la DRIGM (Direction des Risques Industriels Géologiques et Miniers) indiquent divers phénomènes karstiques dans la zone du projet.

L'EIE affirme qu'aucun phénomène karstique n'est répertorié au niveau du site du projet, mais n'exclut pas des manifestations invisibles. Ce qui est actuellement est faux

L'EIE a demandé l'avis de la DRIGM en 2017, lors d'un précédent projet et considère qu'il n'a pas lieu de la mettre à jour.

De plus l'avis de 2017 de la DRIGM précise des recommandations générales (pt 5 de l'avis) pour les biens situés en zone Karstique : « *En zones de contrainte fortes ou à proximité de phénomènes karstiques connus, la Cellule Aménagement Environnement (DGO4) rendra un avis défavorable concernant les demandes de permis concernant un projet localisé dans ce type de zone, »*

« sauf si le demandeur a fait réaliser au préalable une étude géotechnique et/ou géophysique **démontrant** que le projet peut être réalisé en minimisant **les risques pour la population (fondations, radier) et pour l'environnement infiltrations d'eau et pollution.** »

Les éoliennes projetées sont situées sur la masse d'eau souterraine RWM021. Les eaux souterraines peuvent s'écouler sur des kilomètres dans les roches calcaires du primaire, c'est dans ces couches que les captages de distribution d'eaux de distribution puisent 289.9 millions de m³ d'eaux de distribution soit 79% de la production. Les nappes phréatiques des roches calcaires peuvent être affectés par des événements se situant à des kilomètres du point de captage.

Par ailleurs, le projet éolien de Florenchamps est repris en zone sismique n°4, c'est-à-dire en zone où l'aléa sismique est considéré comme élevée, nous dit l'EIE.

L'ensemble de ces données ci-dessus imposent des fondations de grandes dimensions et profondes, constituées de nombreux pieux.

Ces travaux, non dimensionnés actuellement, l'EIE comptant faire les études sols postérieurement au permis unique, pourrait représenter un danger pour les fondations des pylônes haute tension tout proches ou les nombreuses habitations datant du moyen-âge autour du site (la nôtre date du VIIe siècle, ce n'est pas la seule).

Un avis a été demandé à Elia (gestionnaire des lignes haute tension), mais concernant les dangers de la proximité des pales des éoliennes et des pylônes haute tension.

Ces fondations profondes avec pieux peuvent entraîner deux types de pollutions des nappes phréatiques profondes. Premièrement le mélange des pollutions de surfaces (engrais, ...) avec des eaux profondes et deuxièmement la dissolution de polluants présents les bétons.

L'auteur n'a pas étudié cette problématique.

1.2 En phase d'exploitation

L'auteur ne parle dans son étude que des infrasons transmis dans l'air, et de vieille étude de 2015.

En 2020, une étude plus récente menée par le physicien Dr. Sc. Jean-Bernard Jeanneret (CH 1009 Pully, Suisse) (https://stopeolienberry.fr/wp-content/uploads/2020/10/200929-RAPPORT_infrasons_septembre_2020.pdf)

met en lumière le phénomène des infrasons transmis par le sous-sol. « cette étude apporte des éléments nouveaux et décisifs au débat sur les nuisances sanitaires des éoliennes. L'étude montre que le problème des infrasons est plus sérieux qu'on ne le prétend fréquemment et qu'il doit être réévalué sur de nouvelles bases. **Une étude approfondie de la composition du sous-sol est déterminante dans le cadre de la planification d'un parc éolien, car c'est par ce biais que se diffusent les infrasons.** »

La propagation de vibrations et d'infrasons via le sous-sol et sol **n'est pas abordé par l'auteur**, ces vibrations et infrasons peuvent créer beaucoup d'inconfort pour des milliers d'habitants vivant dans les villages environnants. Ce sujet n'est pas abordé par l'auteur, et rend les études géotechniques indispensables avant l'obtention du permis.

Notre habitation est à 810m et est construite directement sur la roche. Elle est mentionnée VIIe siècle dans les archives de l'abbaye de Lobbes. De nombreux bâtiments des villages ont de très vieilles fondations profondes, la plaine est cultivée depuis au moins les romains et avant.

1.3 Concernant les zones d'intérêt archéologique

L'auteur de l'EIE a demandé l'avis de l'AWap (Agence Wallonne du Patrimoine).

Dans cette demande d'avis l'auteur n'a mentionné que les éoliennes, il n'a pas parlé de la construction de sa cabine de tête, ni des gros transformateurs l'accompagnant. **La demande est donc incomplète**

Dans l'EIE l'auteur n'a pas bien analysé la carte (WalOnMap, 2023, carte archéologique), ni lu attentivement l'avis de l'AWap.

L'auteur n'identifie que l'éolienne n°1 dans une zone archéologique, la cabine de tête et le transformateur fond partie d'une autre zone archéologique non identifiée par l'auteur.

Dans son avis l'AWap précise que la zone étant très riche d'un point de vue archéologique, les 11 socles d'éoliennes doivent être évalués. L'auteur ne parle dans l'EIE que de l'éolienne 1.

2. Biodiversité

Quels que soient les chiffres avancés par l'un ou par l'autre, les éoliennes tuent des oiseaux et des chauves-souris. Les éoliennes diminuent la biodiversité, c'est un constat.

Ce projet éolien ne respecte donc pas la ligne directrice de préservation de la biodiversité de la déclaration de politique régionale de la Région Wallonne. D'autant plus qu'un règlement européen applicable depuis août 2024 impose même la restauration de la nature et la meilleure façon de ne pas devoir restaurer la nature est de la préserver !

Les efforts ont été importants pour faire revenir à un niveau relativement correct (mais encore faible) la population des rapaces, pour ensuite la décimer avec des éoliennes !

La présence d'éolienne conduit à l'extermination locale de population d'oiseau, population déjà en plus fort déclin que dans l'union européenne.

Les chiroptères, sont des insectivores indispensables. Ils avalent en moyenne 3000 moustiques par individu et par jour. Ils ont un rôle important à jouer pour notre santé. Il est important de les aider au lieu de les mettre en danger. Les chiroptères n'ont même pas besoin de rentrer en contact avec l'éolienne, ils s'en approchent (de combien de mètre, on ne sait pas encore), ils meurent par barotraumatisme.

La reproduction des chiroptères est caractérisée par une fécondité faible et une maturité sexuelle relativement tardive (à l'âge de deux ans et plus). La faible fécondité est compensée par une longévité très importante. Ce qui induit une faible capacité de renouvellement des populations. En d'autres termes, une population fortement affectée par la mortalité brutale de nombreux adultes aura des difficultés à retrouver rapidement son niveau d'origine.

2.1 Concernant une variété de prunier unique et l'aménagement des chemins

Le long du chemin vicinal n°2 se trouvent un massif de pruniers profitant à la communauté des villages environnants. Les prunes sont des prunes sauvages, de très grande qualité, excellentes, l'espèce n'est pas identifiée, ce n'est pas une variété commerciale. Elles ressemblent à certaines espèces développées par Gembloux, les belles de Thuin, mais **c'est une variété unique, patrimoniale**, les habitants des villages l'apprécient.

Les travaux d'élimination des végétaux pour l'aménagement des chemins va la faire **disparaître**.

2.2 Concernant la chirofaune

L'auteur de l'EIE nous dit que **la réalisation d'un suivi chiroptérologique en continu en altitude** n'a pas été nécessaire au vu de l'absence de lisières forestières à moins de 200m des éoliennes projetées.

La projection des éoliennes pour l'EIE est le point d'encrage du mat, ce que nous contestons.

Les chiroptères sont sensibles au barotraumatisme, c'est-à-dire à la variation de pression de l'air qu'engendre la vitesse du bout des pales des éoliennes. Nous considérons donc que la distance entre les éoliennes et lisières forestières et bosquet se mesure à partir du bout des pales et non à partir du mat.

En utilisant le bout de pale des éoliennes comme point de départ des mesures, de nombreux bosquet, haies et massifs forestiers sont présent à moins de 200m des éoliennes.

Un suivi chiroptérologique en continu, en altitude devrait être effectué dans l'EIE, ce qui n'est pas le cas.

L'auteur de l'EIE a donc effectué uniquement des **relevés par 12 points d'écoute**.

trois de ces points posent problèmes :

Le point 1 est situé juste à côté de la station haute tension de Thuillies, là où les **ondes électromagnétiques** de la station et de la ligne aérienne 220kV+150kV est maximum (les grésillements de la ligne et du transformateur sont nettement audibles). En générale les animaux apprécient peu les ondes électromagnétiques de forte intensité, le bon sens nous laisse à penser qu'il est de même pour les chiroptères.

Les points 7 et 8 sont très proches ou sous la ligne haute tension. Le champ électromagnétique y est élevé.

2.3 Concernant le Milan Royal (Milvus milvus)

Exemple d'extermination programmée d'une espèce protégée très sensible à l'éolien.

La base de données DEMNA (2024) nous signale sa présence dans le périmètre des 500m du projet, ce milan est également observé par l'auteur.

La mortalité moyenne étant estimée par EIE à 0,2 individu par an par éolienne, calculons $0,2 \text{ indiv.} \times 1 \text{ an} \times 11 \text{ éoliennes} = \mathbf{2,2 \text{ individus mort par collision par an pour le projet Florenchamps}}$. En 1 an, il n'y a plus d'individu.

Cela s'appelle l'extermination locale d'une espèce.

2.4 Concernant le Milan noir (Milvus migrans)

2.5 Concernant l'Alouette des champs (Alauda arvensis)

C'est un génocide local (et régional) de l'espèce annoncé.

2.6 Concernant la Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus)

La Mouette rieuse est sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Wallonie, elle a le statut Vulnérable (VU)

L'auteur nous dit que l'impact par collision sur cette espèce est fort, surtout près des colonies/dortoirs.

L'EIE nous dit que le projet n'est pas à proximité d'une colonie ou d'un dortoir, mais observe plus de 150 individus à la fois à deux dates différentes. (!)

2.7 Concernant l'Hirondelle rustique (Hirondundo rustica)

2.8 Concernant les rapaces nocturnes

L'EIE trouve que le site n'est pas favorable aux rapaces nocturnes, il n'a donc pas jugé utile de faire des relevés.

Le hibou des marais a pourtant été vu par l'EIE, une chouette effraie fréquente aussi les lieux.

3. Les modules d'arrêt pour ombrage (shadow module)

« l'arrêté du Gouvernement wallon du 25/02/2021 portant conditions sectorielles, des dépassements **des seuils d'exposition de 30 min/jour et/ou de 30 h/an** pourraient apparaître »

Les éoliennes sont équipées de 'shadow module'. Ce module est relié à un capteur de mesure du rayonnement solaire, présent à l'extérieur de la tour. À partir des données horaires qui lui sont fournies (ensoleillement, position du rotor), il vérifie si les points où l'ombrage peut être problématique, dont les coordonnées sont préenregistrées, sont concernés par une projection d'ombre. En cas de risque de dépassement des seuils pour ces points d'immission, il déclenche l'arrêt de l'éolienne. »

« Le shadow module installé **sur une** éolienne ne déclenche donc l'arrêt de celle-ci que lorsque les conditions effectives d'ensoleillement et de vent favorables à l'ombrage génèrent un dépassement. Selon les constructeurs, le shadow module peut être programmé pour n'enclencher des arrêts **qu'après le dépassement d'une valeur-seuil.** »

Nous recevons l'ombrage de **QUATRE** éoliennes différentes (la 9, la 2, la 1 et la 11).

A l'exception des 'modules shadow' proposé par le modèle d'éolienne Vesta, les modules shadow sont liés à une seule et unique éolienne, il n'est pas possible de coupler plusieurs éoliennes.

S'il n'y a pas de couplage des données entre les éoliennes, nous aurons droit à 4 x 30min/jour/ éolienne et 4 x 30h/an /éolienne. Ce qui est contraire à l'arrêté du Gouvernement wallon du 25/02/2021.

Pour les éoliennes Vespa, **il est possible** d'intégrer plusieurs signaux venant d'éoliennes différentes et de les intégrer dans un même module.

L'EIE ne parle même pas de cette solution présente en anglais et en petits caractères dans les annexes.

4. Concernant les paysages et les lieux

4.1 Concernant la sous station

A plusieurs reprise l'auteur de l'étude nous dit vouloir effectuer des plantations pour cacher sa cabine de tête du côté chemin de Marbesoeul.

Or aucune habitation n'est présente du côté chemin de Marbesoeul.

Toutes les habitations sont du côté nord/nord-ouest. C'est donc de ces côtés qu'ils doivent faire leur plantation.



Nous sommes déjà soumis aux bruits de la ligne haute tension, très perceptible par temps de brouillard, auquel s'ajoutera un niveau sonore au-delà de 40DB pour les éoliennes et les vibrations (50hz) d'un gros transformateur à 270m de notre terrasse.

Aucune étude de bruit et de vibrations pour ces gros transformateurs présent à coté de la cabine de tête n'a été faite par l'EIE.

4.2 Concernant l'incidence sur le paysage

Généralités

Après nous avoir dit de nombreuses fois que la végétation et le bâti cacheront les éoliennes, l'auteur de l'étude fini par nous dire que l'impact dans le paysage sera très important. La plaine de Florenchamps est **une zone de paysage à vue longue**.

Les pylônes haute tension sont une ligne de force anthropique de 2^{ème} ordre, ils ne coupent pas la vue qui porte loin dans la plaine, la ligne d'horizon est visible à travers leur structure métallique aérée. Ils seront dominés par de nouveaux points d'appel de très grande hauteur qui « hacheront » la perspective. Une éolienne est 3 à 4 fois plus grande qu'un pylône haute tension. La structure d'une éolienne est opaque.

Dans les photomontages, l'EIE utilise le procédé de fausse perspective, les nacelles n'y sont jamais visibles.

(fausse perspective : illusion d'optique pour faire apparaître un objet plus petit qu'il ne l'est en réalité)

L'auteur de l'étude construit ses photomontages, derrière les grands arbres, les haies **durant l'été**, quand le feuillage est bien développé et que ces arbres forment un écran visuel très efficace. Mais durant la mi-automne jusqu'à la mi-printemps les feuilles sont absentes des arbres et les éoliennes deviennent visibles. Les feuilles des arbres sont absentes 6 mois de l'année, **les branches** des arbres ne suffisent pas à **cacher** les éoliennes. En hivers les branches d'arbres ne forment pas des écrans visuels efficaces.

De ce fait, l'incidence sur le paysage est largement minimisée et ne correspond pas aux réels impacts visuels de ce projet.

Concernant **notre habitation**, l'EIE nous dit que nous ne verrons pas les éoliennes en raison des grands saules.

Notre Jardin est face à la plaine, une seule rangée de grands saules espacés d'environ 10m et taillé en têtard cache la vue en été. L'**hivers** il n'y aura pas de feuilles et les éoliennes seront très visibles. Dans notre pays, la période sans feuilles sur les arbres représente environ 6 mois de l'année.



derrière l'arbres un pylône

Saule taillé en têtard



derrière l'arbre le poste de Thuillies.

De nombreux autres jardins du hameau sont orientés vers la plaine, vers le projet, c'est là que se couche et se lève le soleil. Les jardins qui ne sont pas face au projet sont orienté avec une dominance nord, ils n'ont pas de ou peu de soleil. Les grands arbres du hameau de la Houzée qui cacheraient les éoliennes en été doivent être abattus prochainement (vieillesse et attaque de champignons)

Invoquer la végétation à feuilles caduques comme écran été comme hivers et à long termes, pour de gigantesque machine (250m) est inexact (erroné).

Les impacts visuels sont mesurés à partir d'un point à une distance minimale de **900m**. A aucun moment ce point n'est identifié par l'EIE. **Où se trouve ce point à 900m** des éoliennes, à partir duquel ils calculé leur angle ?

Notre habitation est à **810m** (d'après l'auteur) de l'éolienne 9, deux autres habitations du Hameau de la Houzée sont à **765m** et **790m** de l'éolienne 9 (d'après l'auteur).

Cette étude d'incidences paysagère cherche à dissimuler l'impact réelle des éoliennes pour les habitants.

Ce n'est pas quelques habitants ou habitations qui vont subir une dégradation paysagère très importante, mais plusieurs villages, plusieurs hameaux, plusieurs communes. Des milliers d'habitants et d'habitations verront leur milieu de vie dégradé par ce projet.

Concernant le projet de mélange entre des éoliennes de 230m et 250m

L'auteur nous dit que les différentes éoliennes sont de hauteur proche et seront perçues comme similaires par les observateurs.

C'est une affirmation gratuite de l'auteur de l'étude, la différence est quand même de 20m (hauteur d'un arbre) un demi pylône électrique. L'une paraît beaucoup plus massive que l'autre. Nous n'avons trouvé aucune photo des nacelles de ces modèles.

L'auteur précise dans son texte que le modèle Enecon E175 se différencie des autres modèles avec une nacelle rectangulaire et un mât de diamètre plus important ; que le choix des modèles est d'abord réalisé sur base des performances énergétique et non sur sa morphologie et l'impact visuel du mélange de divers éoliennes.

Concernant la perte de valeur de notre patrimoine

Cette perte de valeur pour notre habitation est d'autant plus grande que sa valeur est liée à sa situation unique face à la plaine. Cette perte de valeur est très importante.

Quatre éoliennes seront très proches et donneront un effet d'ombrage, la plus proche est à 810m.

La cabine de tête, avec son gros transformateur à environ 270m boucheront encore plus le paysage et généreront des vibrations. Les éoliennes en mouvement généreront un bruit supérieur à 40DB, et des infrasons via le socle rocher sont attendus.

Après la lecture de leur étude d'environnement , je suis encore plus convaincue que ces 11 éoliennes sont des balafres dans notre paysage ouvert. Il est important de mettre en évidence les arguments qui permettront à nos représentant et autorités de répondre non à ce harcèlement, pour la 8^{ème} fois.

4.3 Concernant les prises de vue pour les PIP, PLVR

Dans ces espaces ou lignes, l'auteur choisi systématique **les paysages où il peut cacher ses éoliennes et où la vue est courte.**

L'auteur choisit quelques arbres de grande hauteur, bien feuillus en été et choisit l'angle pour y cacher ses éoliennes.

L'auteur construit son argumentaire sur l'unique image biaisée qu'il a choisie.

Quels mot choisir : minimisation, tromperie, manipulation, !!!!

De plus, la méconnaissance des lieux rend la compréhension et la lecture compliquée.

4.4 Concernant la méconnaissance des lieux

L'auteur de l'étude a **très mal identifier la fréquentation des chemins de campagne et des Ravels.** Il ne s'agit pas de touristes ou très peu, il s'agit surtout des habitants des villages environnants et de la banlieue sud de Charleroi.

Ils font leurs activités physiques hebdomadaires ou journalières, ils baladent leur chien. Les Ravels, sont ceux dans les plus proches de Charleroi, drainent les cyclistes de la banlieue sud de Charleroi. La grande plaine ouverte est un des premiers grands espaces depuis la ville de Charleroi. Baladez-vous par tout temps dans la plaine et les Ravels vous y rencontrerez beaucoup de monde.

Les promeneurs, les joggers, les vététistes, les cyclistes, les tambouri..., ne suivent que peu les itinéraires de promenades. Il y a des clubs VTT, des clubs de cani-cross, des clubs de joggings, des clubs adeps,... qui organisent des circuits chaque année.

De plus l'aménagement de la N53 avec une piste cyclable actuellement en cours drainera encore plus de cycliste vers cette région au paysage ouvert, ou la vue porte loin.

En phase de réalisation la plaine sera inaccessible.

En phase d'exploitation, l'appréciation visuelle et auditive du parc éolien est subjective nous dit l'auteur de l'EIE.

Les « habitués » et les amateurs de paysages ouverts n'apprécient généralement pas ces modifications. (observations française)

L'auteur fait une analyse théorique, basée sur une méconnaissance des lieux et de la population locale.

L'auteur arrive aux conclusions suivantes : les incidences du projet sur les activités socio-économiques locales concernent uniquement l'agriculture ; aucun impact significatif sur les activités touristiques et récréatives de la région n'est attendu.

Nous trouvons cette conclusion abusive, mensongère, irrespectueuse de la population.

Gillemont

Photomontage

5. L'intérêt du projet sur les émissions de CO2

Le couple éoliennes **onshore**/centrale backup ne permettra jamais à la Belgique d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Au contraire, en développant comme elle le fait aujourd'hui la production d'électricité d'origine éolienne onshore, elle s'en éloignera de plus en plus.

Le photovoltaïque (plug & play) et le petit éolien en consommation directe pour un ménage en vue de réduire sa facture d'électricité, nous semble défendable pour le futur.

La construction de gigantesques éoliennes

qui dégradent le milieu de vie de nombreuses personnes (bruit, paysages, ombrage pour les voisins), diminue la biodiversité, **n'est pas une solution future pour réduire notre production de CO2.**

Cette solution profite surtout aux financiers et industriels.

Via divers mécanismes (certificats verts, contrats de différence, subventions à l'investissement) les pouvoirs publics aident les producteurs d'électricité éoliens leur garantissant souvent une rentabilité tournant autour de 7%, et ce malgré leur manque d'argent, le peu d'emploi créé et les bénéfices de ces producteurs redirigés vers l'étranger.

6. Concernant ondes radio, TV numérique, GSM

L'auteur reconnaît que des perturbations peuvent être provoquées par les projets éoliens.

Actuellement la réception radio est déjà très mauvaise, que ce soit en DAB ou autre, elle va donc encore empirer.

Le projet va rendre l'écoute d'une radio impossible.

Il est de même pour les GSM.

Si nous pouvons nous passer de radio pendant un temps, nous passer de GSM est actuellement très compliqué.

Toute petite modification peut nous faire basculer dans une zone blanche.

L'auteur a demandé l'avis de l'IBPT (annexe L)

L'interprétation de l'auteur de la réponse, « *le projet n'est pas susceptible d'interférer avec le réseau* » n'est pas correct.

Telenet dit que « *les éoliennes peuvent avoir un impact sur les services de radiocommunications comme par exemple, la radiodiffusion, les services mobiles,.....* »

La RTBF n'a **pas fait d'étude**, elle écrit : « *En cas de consultation par le SPW, nous procéderons,.....* »

7. Concernant la minimisation de leur impact

7.1 La circulation locale en phase de réalisation

Les travaux actuels sur la N53, illustre la problématique.

Aux heures de pointe, les files sont de 30min minimum. Charleroi est actuellement à 1h de voiture, le parc industriel près de l'aéroport à 1h30. Et pas de transport en commun possible.

L'EIE qualifie la circulation de locale et veut ajouter à cela **4178 convois** pour le charroi lourd. !!!

7.2 La pollution de l'air

Une nette **dégradation de l'air** (gaz d'échappement) et **une ambiance sonore à la limite du supportable**.

8. Concernant les impacts mal connus des éoliennes

8.1 Concernant la chirofaune

Les connaissances sur les chiroptères sont partielles et incomplètes.

Les conditions pour le barotraumatisme n'est pas connu (distance de l'éolienne, vitesse de bout de pale,...)

La répartition des chiroptères en Belgique est toujours lacunaire. Des cartes de **2019** sont proposées par l'auteur.

L'application du « principe de précaution » pour ces mammifères essentiels dans la chaîne alimentaire (insectivores, etc.) semble pour le moins évidente !

8.2 Concernant les PFAS

En résumer, des **PFAS seront nécessairement libérés** lors de l'usure, lors de l'entretien des pales des éoliennes, ce qui provoquera nécessairement une pollution de l'eau potable de distribution, des sols de cultures environnants.

Un vrai problème de santé publique..

Ces PFAS peuvent **contaminer les sols, les eaux de surfaces, les eaux souterraines, l'atmosphère**. Une vraie politique de prévention doit éviter que se produisent les causes de telles pollutions.

Le projet est en zone agricole, sur une nappe d'eau souterraines captive (utilisée pour l'eau de distribution) , entouré de nombreux villages et Hameaux.

Il revient à celui qui propose un projet de prouver son inoffensivité, son « sans danger ».

En attendant, **le principe de précaution** pour la santé humaine des milliers d'habitant des environs doit être invoqué par l'autorité administrative pour refuser le permis sollicité par Luminus.

8.3 Concernant les insectes

Les parcs éoliens, tout comme les parebrises des voitures ont un impact sur les populations d'insectes.

Les connaissances actuelles sont encore lacunaires.

Les insectes déjà en raréfaction, ont un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire.

Les parcs éoliens contribuent à l'appauvrissement en insectes des habitats environnants.

9. Une volonté de rendre la lecture compliquée